

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Entretien et aménagement des chemins de randonnée pédestre présents sur le territoire de Grand Lieu Communauté – Demande de subvention au Département de Loire-Atlantique dans le cadre du PDIPR

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Grand Lieu Communauté est compétente pour la gestion de tous les itinéraires de randonnée pédestre inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans ce cadre, une demande de subvention d'un montant de **3 740,00 €** est sollicitée au titre de l'année 2026, auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique, pour l'entretien et l'aménagement de chemins de randonnée des communes de La Chevrolière, Pont Saint Martin, Saint Colomban et Saint Philbert de Grand Lieu. Cela concerne les circuits « Aquaterra », « Entre Logne et Boulogne », « L'Ognon », « Le Quai des Romains », « Le Marais », « Les Jamonnières », « Les Vignes ».

Ces prestations sont réalisées par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, l'association d'insertion par l'emploi « Retz Agir ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés ;

VU le règlement départemental relatif au financement de la gestion et l'entretien des chemins de randonnée ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : ARRÊTE le montant prévisionnel de l'opération relative à l'entretien et à l'aménagement des chemins de randonnée sur le territoire de Grand Lieu Communauté à **7 480, 00 € HT** :

Dépenses		Recettes		%
Entretien, réfection et aménagement de chemins de randonnée	7 480,00 € HT	Aide départementale	3 740,00 €	50,00%
		Autofinancement	3 740,00 €	50,00%
Total	7 480,00 € HT	Total	7 480,00 €	100 %

Article 2 : SOLICITE une aide financière départementale de **3 740,00 €** au titre du Fonds relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE001-P140126

Publié sur le site internet le : - - / - - / - -

Fait à La Chevrolière, le 14 janvier 2026
 Le Président,

Johann BOBLIN,